

Département du Finistère



SIRCOCB

DECHETTERIE DE CARHAIX-PLOUGUER

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

IV – RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS

	SIEGE	IMPLANTATION LOCALE
	3 rue des Tisserands - CS 96838 BETTON 35768 SAINT GREGOIRE CEDEX	Agence de Brest 1, Rue des Néréides 29200 BREST
	Téléphone : 02-99-23-84-84 Télécopie : 02-99-23-84-70	Téléphone : 02-98-42-16-00 Télécopie : 02-98-42-23-97
	E-mail : cabinet-bourgois@cabinet- bourgeois.fr	E-mail : cb-brest@cabinet-bourgois.fr

GRUPE MERLIN/Réf doc : 851141 – 804 – AUT – ME – 1 – 009

Ind	Etabli par	Approuvé par	Date	Objet de la révision
A	E.BRUNET	JC.CALLAREC	01/12/2015	1 ^{ère} diffusion
B	E.BRUNET	JC.CALLAREC	15/01/2016	Intégration remarques Mouv, Résultats étude flux thermiques
C	E.BRUNET	JC.CALLAREC	28/09/2016	Suite recevabilité du 05 aout 2016
D	E.BRUNET	JC.CALLAREC	24/04/2017	Suite recevabilité du 20 février 2017

SOMMAIRE

1	POTENTIEL DE DANGERS	3
2	RISQUES PRESENTES PAR LES EQUIPEMENTS.....	3
3	LES INSTALLATIONS ELECTRIQUES.....	3
4	REDUCTION DES POTENTIELS DANGERS	3
5	RISQUES D'AGRESSIONS EXTERNES	4
6	ANALYSE DES RISQUES	4
7	MOYEN DE PREVENTION	5
8	MOYEN D'INTERVENTION	5
9	CONCLUSION DE L'ETUDE DE DANGERS.....	8

L'étude des dangers doit mettre en évidence les accidents susceptibles d'intervenir, les conséquences prévisibles et les mesures de prévention propres à en réduire les effets. Elle décrit les moyens présents sur le site, pour intervenir sur un début de sinistre, et les moyens de secours publics qui peuvent être sollicités.

1 POTENTIEL DE DANGERS

Les produits reçus sont des déchets non dangereux et des déchets dangereux. Les déchets non dangereux ne présentent pas de propriétés intrinsèques véritablement dangereuses, avec notamment l'absence de risque en matière de toxicité, d'inflammabilité et d'explosivité. D'une manière générale, le seul risque associé à ces déchets concerne les propriétés combustibles de certains éléments.

A l'inverse des déchets non dangereux, les déchets dangereux se caractérisent en plus de leur combustibilité potentielle par des risques toxiques, corrosifs, inflammables voire comburants.

Ces déchets seront entreposés dans des caissons spécifiques au sein du local DDM.

2 RISQUES PRESENTES PAR LES EQUIPEMENTS

Par rapport aux équipements, les risques potentiels sont les chocs, les écrasements, les échauffements pouvant entraîner un incendie. Le broyeur est notamment un des équipements retenus comme source initiateur d'un départ de feu.

Les dangers liés à l'activité interne du site peuvent résulter de l'imprudence des fumeurs dans tous les lieux accessibles au personnel et aux usagers, l'utilisation de flammes nues à proximité de matières combustibles (travaux), d'étincelles électriques, l'électricité statique, la foudre, la présence d'atmosphère explosive, la circulation des véhicules.

3 LES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

Tout équipement électrique peut présenter des risques, lors d'un défaut d'isolement, pour l'homme et son environnement. Un court-circuit ou une étincelle peuvent être suffisants pour initier un début d'incendie.

La différence de potentiel entre l'équipement électrique mis accidentellement sous tension et l'opérateur peut conduire à des phénomènes d'électrisation avec leurs différentes conséquences.

4 REDUCTION DES POTENTIELS DANGERS

Compte tenu de la nature de l'activité, il est impossible de substituer la nature des déchets, notamment les déchets dangereux. Cependant, l'installation limite les quantités présentes par des enlèvements réguliers et de faibles capacités de stockage.

De plus, les conditions d'exploitation telle que le stockage des déchets dangereux incompatibles sur des rétentions distinctes permettront de limiter les éventuels phénomènes dangereux.

De plus, des murs coupe-feu au niveau du local DDM permettront de limiter la propagation d'un incendie par les effets dominos.

5 RISQUES D'AGRESSIONS EXTERNES

Les principales causes externes de risques sont les séismes, les glissements de terrain, les inondations, la foudre, la malveillance.

Les installations sont construites selon les règles en vigueur notamment vis des vents violents, de la résistance à la neige, des séismes...

Concernant la foudre, le local DDM sera auto-protégé. Concernant le broyeur et le chargeur ceux-ci n'interviennent pas dans un bâtiment fermé et sont auto-protégés.

Pour limiter le risque d'actes de malveillance, le site est entièrement clôturé.

6 ANALYSE DES RISQUES

L'analyse des dangers potentiels du site qui sont limités et les mesures de prévention et de protection retenues ont démontré que les accidents susceptibles de survenir sur le site n'ont **pas d'incidence sur l'environnement**.

Effets thermiques

Le flux thermique (3 kW/m²) liés aux différentes zones à risques dépassent les limites de propriété sur la façade Sud mais n'impacteront pas de tiers. Le flux dépassant, atteint des zones de boisement et une zone culture où aucun projet à long terme n'est prévu.

Pollution des eaux et sous-sol suite à incendie

Le bassin de collecte des eaux pluviales étanche, sera équipé d'une vanne de confinement à sa sortie afin de circonscrire toute pollution accidentelle, permettant ainsi de confiner l'intégralité des volumes d'eaux générés lors d'un sinistre sur le site.

Les eaux d'extinction d'incendie seront analysées afin de vérifier leur composition chimique. Elles seront, si nécessaire, soit pompées pour être traitées dans un centre spécialisé, soit rejetées dans le milieu naturel.

De ce fait, aucun impact à l'extérieur de la déchetterie (et au niveau de l'ancienne décharge par ailleurs) n'est à craindre.

7 MOYEN DE PREVENTION

Divers moyens de prévention permettront de prévenir les dangers mentionnés dans l'analyse Préliminaire des risques :

- ✓ la construction du local DDM répondant aux prescriptions réglementaires,
- ✓ les équipements et les moyens de sécurité mis en place,
- ✓ les règles et procédures d'exploitation.

Tous les équipements électriques seront conformes à la réglementation et seront contrôlés et entretenus régulièrement. Des procédures d'exploitation et de sécurité existeront et notamment l'interdiction de fumer, l'accès au local de déchets dangereux uniquement par le gardien de la déchetterie,...

8 MOYEN D'INTERVENTION

Des moyens d'intervention seront présents sur le site afin de réagir rapidement à tout évènement accidentel. Outre les moyens humains (personnel formé), des moyens en termes d'équipements seront disponibles : extincteurs.

De plus, un poteau incendie est présent à l'entrée du site, complété par les réserves incendies du site de l'usine d'incinération (potentiel de 300 m³ disponibles).

En cas de sinistre sur la déchetterie, les pompiers qui interviendraient en premier sur le site seraient ceux du centre de secours de Carhaix-Plouguer.

SIRCOB
DECHETTERIE DE CARHAIX-PLOUGUER

Types d'activités/produits	Causes	Phénomènes dangereux	Mesures de prévention	Mesures de protection
Stockage de déchets verts	Humaine (malveillance, cigarette...)	Incendie au niveau de l'aire de stockage Effets thermiques sur les structures et les personnes Pollution de l'environnement (eau et sol) liée aux eaux d'extinction de l'incendie Emission de fumées	Stockage limité, évacuation régulière => de risque de fermentation Surveillance visuelle en période d'exploitation (fumée...) Stockage non contigu aux caissons de stockage des autres déchets Panneaux interdiction de fumer sur le site	Intervention des pompiers Réserve incendie sur le site Extincteur mobile
Stockage de déchets combustibles en caissons (carton, encombrant, tout venant, bois...)	Humaine (malveillance, cigarette...)	Incendie des déchets contenus dans les caissons Effets thermiques sur les structures et les personnes Pollution de l'environnement (eau et sol) liée aux eaux d'extinction de l'incendie Emission de fumées	Caissons éloignés des limites de site Pas d'effet domino attendu sur les autres zones Panneaux interdiction de fumer sur le site	Intervention des pompiers Réserve incendie sur le site Extincteur mobile
Stockage de DDM	Fuite, choc, malveillance	Pollution des sols ou de l'eau	Accès au local réservé au gardien de la déchetterie Durée de stockage limitée	Dispositifs de rétention réglementaires Sols étanches
	Fuite, choc, malveillance	Emissions gazeuses	Accès au local réservé au gardien de la déchetterie Durée de stockage limitée Contrôle du gardien lors des dépôts	Procédure d'évacuation du site
	Humaine (malveillance, cigarette...)	Incendie	Accès au local réservé au gardien de la déchetterie Durée de stockage limitée Panneaux interdiction de fumer sur le site	Intervention des pompiers Réserve incendie sur le site Extincteur mobile
Stockage de DEEE	Fuite, choc, malveillance	Pollution des sols ou de l'eau	Stockage en caisson maritime non accessible aux personnes non habilitées	Dalle béton étanche
Stockage de DASRI	Fuite, choc, malveillance	Pollution des sols ou de l'eau	Accès du local DDM réservé au gardien de la déchetterie Durée de stockage limitée Contrôle du gardien lors des dépôts	Dispositifs de rétention réglementaires Sols étanches
Stockage d'amiante	Fuite, choc, malveillance	Pollution de l'air, des sols ou de l'eau	Déchets stockés en Big Bag étanches dans une benne couverte	Sols étanches Récupération des eaux sous les caissons par

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER
IV – RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS

Types d'activités/produits	Causes	Phénomènes dangereux	Mesures de prévention	Mesures de protection
				un réseau spécifique (eaux pluviales souillées) et possibilité d'obturer la sortie du bassin pour une reprise des effluents par une entreprise spécialisée en cas de pollution
Stockage d'huile	Fuite, choc, malveillance	Pollution des sols ou de l'eau	Contrôle du gardien lors des dépôts	Dispositifs de rétention réglementaires Sols étanches + absorbant à proximité
Stockage de tout-venant	Malveillance	Découverte d'un engin explosif	Contrôle du gardien lors des dépôts Surveillance visuelle régulière dans les caissons	Intervention de démineurs
Stockage de déchets divers	Malveillance, méconnaissance	Présence de déchets radioactifs	Interdiction de déposer des déchets radioactifs Eléments susceptibles d'être retrouvés présentant une faible radioactivité Activité en extérieur, non confinée Présence sur le site sur une durée limitée	
Quai haut	Accident	Chute de personne / véhicule	Barrières de protection	
Voiries	Mauvaise visibilité, erreur de conduite	Accident de circulation	Signalisation adaptée Visibilité dégagée Voiries larges Sens de circulation unique (entrée et sortie double voie)	
Ensemble du site	Evacuation des eaux d'extinction en situation d'incendie	Pollution des eaux et sols	Voiries étanches	Récupération et confinement des eaux d'extinction prévu au niveau du bassin de stockage des eaux avec vannes d'obturation (cf. pièce I))

9 CONCLUSION DE L'ETUDE DE DANGERS

L'analyse des phénomènes dangereux et de ses conséquences associées sur la déchetterie de a permis de démontrer que les risques étaient faibles et que les risques incendie et de pollution des eaux et sous-sol suite à un incendie étaient prépondérants.

Cependant la simulation de flux thermiques a montré une possible propagation d'un incendie en dehors des limites parcellaires de l'installation. Mais cela concerne la façade Sud des haies et parcelle agricole sur une distance de 2 à 4 m selon l'installation :

=> notons pour le scénario au niveau de la plateforme déchets verts, que la simulation a été établie sur la base d'hypothèses particulièrement majorantes : embrasement sur toute la zone de stockage, pas d'intervention extérieure même de l'exploitant, constance de la surface du feu pendant toute la durée de l'incendie.

=> notons pour le scénario au niveau du local DMS, que les simulations ont été réalisées sur la base sur la base de 100% de déchets stockés inflammables ce qui est très majorant. Sur la base d'un stockage plus moyen et réaliste avec ka mise en œuvre de coupe-feu 2h, les flux seront confinés dans le local jusqu'à l'intervention des services de secours.

Il y a effectivement un dépassement plus important des flux à l'Est concernant le scénario plateforme déchets mais ceux-ci restent confinées dans la limite de site autorisée et cela concerne l'ancienne décharge qui n'est plus en activité et où le risque de propagation d'un incendie eu égard à cette ancienne activité n'est pas réaliste (ancienne décharge réhabilitée avec diverses couches dont argile pour celle de fermeture puis végétalisation).

Des moyens de protection sont de toutes les manières prévus pour maîtriser au mieux les risques.

L'ensemble des activités et installations du site génère peu de risques du fait des dispositions constructives, des aménagements et procédés mis en œuvre et sont sans conséquences sur les tiers et l'environnement **en dehors des limites de propriété.**